

**ASSOCIATION FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU
CALVADOS**

*41 Rue des compagnons
14000 CAEN*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2023**



Écoute



Certification



Risque

SOREC

SAS SOREC

9 rue Ferdinand Buisson – BP20405 Saint-Contest
14 654 CARPIQUET CEDEX

Tél. : +33 (0)2 31 53 55 35
www.sorec.net

A l'Assemblée Générale de l'Association **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CALVADOS,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Objet de la convention : remboursements des frais aux membres du Conseil d'Administration et indemnité de représentation au Président
- Modalités : selon les modalités et limites fixées par le Conseil d'Administration

SOREC

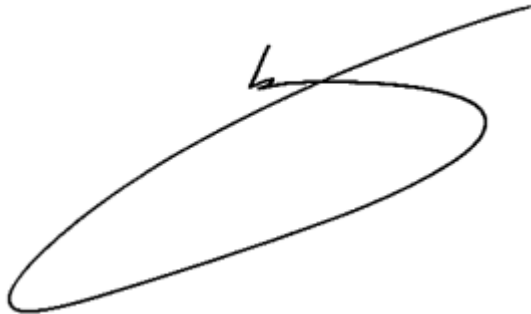
- Montants :

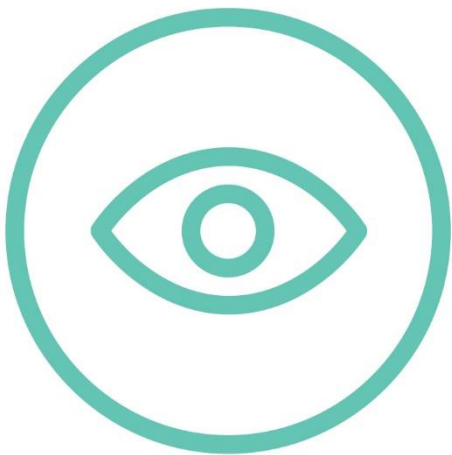
Administrateurs	Indemnités de déplacement	Indemnité du Président
ALOE	5 800	6 000
DE LESQUEN	413	
SAINT BOMER VILLAIN	275	
LEMARCHAND	2 538	
LECAMUS	3 478	
HOUFFLACK	1 810	
PLANTROSE	865	
BERNIER	880	
LESOUTVIER	1 313	
TOTAL	17 371	6 000

Fait à SAINT-CONTEST,
Le 27 février 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
SAS SOREC

Cédric BOUVIER

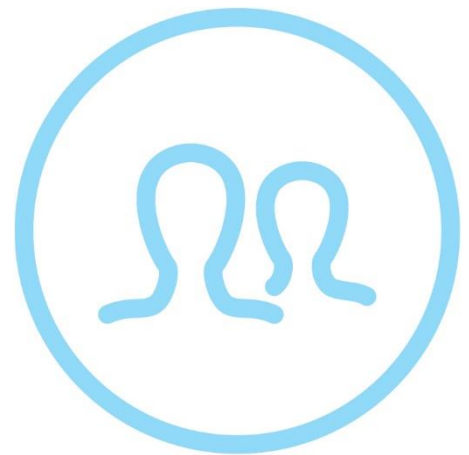




Transparence



Fiabilité



Indépendance

SOREC

Siège social
SAS SOREC

9 rue Ferdinand Buisson – BP 20405 Saint-Contest
14 654 CARPIQUET CEDEX

Tél. : +33 (0)2 31 53 55 35
www.sorec.net